

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MERCREDI 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 31 mars, à 19h00, le conseil Municipal de la commune de SAINTE CROIX, étant assemblé en session ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune pour respecter les règles sanitaires en vigueur, après convocation légale faite le jeudi 25 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Michel LEVRAT, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. Il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Présents : Messieurs LEVRAT, CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, MARTIN, MEANT, RABATEL
Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GENEVOIS, GONIN, OBADIA, SIFFERT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

A la demande de Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Monsieur Roland MARRET, maire de Sainte-Croix de 2001 à 2014, décédé le 28 février dernier.

1- Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire loue le travail réalisé par Monsieur Alexandre RODHINGER de la 3CM. Madame Florence BERTHIER-CASSET présente le Compte Administratif 2020 et précise que les excédents qui y apparaissent résultent du fait qu'en raison de la crise sanitaire, certains travaux n'ont pu être réalisés.

L'exécution du budget communal 2020 est retracée dans le compte administratif dont les résultats s'établissent comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	3 460,02	-	-	66 850,71	3 460,02	66 850,71
Opération Exercice	48 207,63	39 254,63	232 361,25	268 791,79	280 568,88	308 046,42
TOTAUX	51 667,65	39 254,63	232 361,25	335 642,50	284 028,90	374 897,13
Résultats Clôture	12 413,02	-	-	103 281,25	-	90 868,23
Restes à réaliser	3 500,00	0,00	-	-	3 500,00	0,00
Totaux Cumules	15 913,02	0,00	-	103 281,25	3 500,00	90 868,23
Résul. Définitifs	15 913,02			103 281,25		87 368,23

Le Conseil Municipal délibère et approuve le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus de la commune.

2- Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Trésorier de Montluel a remis, pour approbation par le conseil municipal, le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal.

Le compte de gestion décrit, pour le budget principal, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, y compris celles des classes 4 et 5 (comptes de tiers et comptes financiers).

L'identité des comptes peut être constatée. Les résultats des différentes sections budgétaires sont retracés ci-après :

Compte de gestion 2020 - résultat de l'exercice pour le budget principal (en €)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2020	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		66 850,71	232 361,25	268 791,79		103 281,25
Investissement	3 460,02		48 207,63	39 254,63	12 413,02	

Le Conseil Municipal délibère et approuve le compte de gestion 2020 de la commune.

3- Affectation des résultats du Compte Administratif 2020

Le compte administratif 2020 du budget communal présente les résultats suivants sur l'affectation desquels il convient de se prononcer comme suit :

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :		
solde du résultat reporté 2019 (002)		66 850,71
résultat de l'exercice 2020 (excédent)		36 430,54
résultat de clôture 2020		103 281,25
Solde d'exécution en investissement :		
solde du résultat reporté 2019 (001)	3 460,02	
résultat de l'exercice 2020 (déficit)	8 953,00	
résultat de clôture 2020	12 413,02	
restes à réaliser	3 500,00	0,00
Affectation des résultats :		
résultat d'investissement reporté (001)	12 413,02	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		15 913,02
résultat de fonctionnement reporté (002)		87 368,21

Le Conseil Municipal délibère et approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021 de la commune telle que proposée ci-dessus.

4- Approbation des trois taxes directes pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les montants provisoires transmis par les services fiscaux des bases prévisionnelles d'imposition pour 2020 des trois taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières). Il précise qu'il y a lieu comme chaque année de fixer le montant du taux d'imposition des taxes directes locales avant le vote du budget communal.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, et compte tenu de ces éléments provisoires,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Le Conseil Municipal délibère et approuve la reconduction des taux de fiscalité pour l'année 2021, soit :

- Taxe d'habitation : 8,82 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,27 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,04 %

5- Approbation du Budget 2021

Madame Florence BERTHIER présente en détail le budget primitif communal par chapitre pour l'exercice 2021 avec :

Section de fonctionnement : 359 710,00 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 191 650,00 € en dépenses et en recettes

Dont restes à réaliser : Dépenses 3 500,00 €
Recettes 0,00 €

Section de fonctionnement dépenses en €		Section de fonctionnement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
011	116 100,00	002	87 368,23
012	128 150,00		
014	14 000,00		
023	4 500,00	70	19 600,00
042	48 530,00	73	144 500,00
65	1 000,00	74	85 440,00
66	44 900,00	75	22 000,00
67	1 300,00	77	801,77
Total	359 710,00	Total	359 710,00

Section d'investissement dépenses en €		Section d'investissement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	12 413,02		
020	9 000,00	021	48 530,00
16	10 936,98	040	1 000,00
20	12 000,00	10	29 413,02
21	49 800,00	13	93 400,00
23	94 000,00	16	19 306,98
Reste à réaliser	3 500,00	Reste à réaliser	0,00
Total	191 650,00	Total	191 650,00

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020

Monsieur le Maire remercie Madame Florence BERTHIER-CASSET pour le travail de préparation et de présentation du budget communal.

6- Service de portage de repas à domicile – contrat société RPC

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place d'un service de portage de repas à domicile à destination des personnes âgées mais également des personnes en situation de handicap, accidentées temporairement ou en cours de convalescence suite à une hospitalisation.

Ces personnes pourront bénéficier de la livraison du lundi au dimanche, à leur domicile, de repas complets et équilibrés par des membres du CCAS ou venir les récupérer directement à la salle polyvalente (lieu de stockage des repas).

Afin de tester ce service, une personne en bénéficie depuis une semaine. Monsieur le Maire est agréablement surpris de la qualité des mets proposés et de la quantité des portions servies.

En pratique, la société propose un choix quotidien de 4 entrées, 4 protidiques, 5 légumes d'accompagnement, 3 produits laitiers, 4 desserts, avec le pain compris. Les repas sont déposés par la société à la salle polyvalente, en même temps que les repas des enfants de la cantine. Chaque bénéficiaire précise ses choix personnels pour une semaine ou plus et peut annuler, chaque veille, sa livraison du lendemain.

La société RPC, qui gère les repas scolaires, propose une offre à 5,169€ TTC/repas et 0,58€ pour une poche de soupe de 33cl.

Après délibération, il est convenu que :

- Les personnes de 65 ans et plus, les personnes en situation de handicap ou convalescentes (accident, maladie, hospitalisation, ...) pourront bénéficier de ce service ;
- Les repas seront facturés 7,00€ et le berlingot de soupe 1,00€ ;
- Il sera nécessaire de mettre en place, avec les membres du CCAS, une organisation adaptée pour :
 - Transmettre aux bénéficiaires les propositions de la société ;
 - Transmettre à la société les choix individuels ;
 - Livrer les repas aux intéressés ;
 - Etablir un règlement pour ce service.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de ce service selon les modalités et tarifs ci-dessus définis, et autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec la société RPC.

Points divers

a/ Suivi des travaux d'accessibilité :

Monsieur Alexandre DIDIER fait le point sur les travaux en cours :

- Les réseaux d'eau et d'électricité ont été enfouis ;
- L'enrochement entre l'école et le bâtiment salle du Conseil Municipal/logements communaux débutera le jeudi 1^{er} avril. La société ENEDIS interviendra ce même jour sur les nouvelles logettes ;
- Le façadier interviendra courant avril ;
- La nouvelle place, qui offrira 13 places de parking (dont 1 PMR et, peut-être 1 pour deux roues), sera à sens unique avec entrée près de la salle polyvalente et sortie vers le travail à bœufs ;
- Le passage piétons sera matérialisé près du travail à bœufs ;
- La future chicane a été tracée au sol et les deux dos d'âne seront enlevés.

c/ Autres :

- Monsieur CURTAT évoque la nécessité de repeindre les grilles du Monument aux Morts et celle de remettre du gravier sur le chemin du Fouilloux.
- La Journée « Village propre » est fixée au Samedi 1^{er} mai (rendez-vous à 8 heures 30 sous la Halle du Village), mais son maintien dépend des éventuelles nouvelles règles sanitaires ;
- Monsieur le Maire remercie l'équipe qui a réalisé le bulletin municipal 2020.

La prochaine réunion du Conseil Municipale est fixée au jeudi 22 avril à 19 heures.

La séance est levée à 21 heures 15.